

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances locales 7.1**  
**Décisions budgétaires**

Adoption du Budget Primitif 2026

DATE DE CONVOCATION

12 décembre 2025

Nombre de Conseillers  
en exercice : 25

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 23

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

mise en ligne  
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
076-217606409-20251218-2025-12-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025  
Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-12-79

L'an deux mil vingt cinq  
le dix huit décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme LAMBERT – Mme BOSQUIER – M. BULARD

Excusés ayant donné pouvoir

M. BRUNET a donné pouvoir à M GESLIN Francis

M MIZABI a donné pouvoir à Mme VANDEL

Mme DUCHEMIN a donné pouvoir à Mme DUDOUET

M PETIT a donné pouvoir à M SACHOT

M JEANJEAN a donné pouvoir à Mme ESCLASSE

M. BIGOT a donné pouvoir à Mme BOSQUIER

Mme FRIBOULET a donné pouvoir à Mme MEZRAR

Mme LECLERC a donné pouvoir M BULARD

Excusés

M BRUNAUD

M PAUMIER

**Mme Sandrine DUDOUET est nommée secrétaire de séance.**

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, Maire

Le vote du Budget primitif est un temps important dans chaque collectivité car il marque l'engagement d'action à l'égard des habitants.

Après le débat sur les orientations budgétaires du 27 novembre dernier, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif de la Ville suivant les équilibres précisés ci-après. Le document annexé à la présente délibération vient préciser les projets engagés (par chapitre budgétaire) en 2026 tant en fonctionnement qu'en investissement.

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

La délibération n°2025-11-65 du 27 novembre 2025 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires,

## **Considérant**

Qu'après avoir exposé à l'assemblée le Budget primitif 2026 par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et en section d'investissement, Madame Nadia MEZRAR, Maire, invite le Conseil municipal à adopter le Budget primitif 2026, qui s'équilibre aux montants suivants:

### En section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	10 255 412,00 €	10 255 412,00 €

### En section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 589 795,00 €	2 589 795,00 €

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 21

Voix contre 2 (M. Bulard, Mme Leclerc)

Abstention 0

**Article 1** : d'adopter le Budget primitif 2026 ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits du chapitre 012, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

mis en ligne  
le 02/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20251218-2025-12-79-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2025  
Publication : 02/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation